

En l'absence de gravité, préférez une consultation auprès de votre médecin traitant ou du médecin de garde.

Composez le 15 pour avoir un avis médical et vous procurer les coordonnées du médecin de garde.



Quelques signes d'alerte :

- Une température supérieure à 38°C et à moins de 3 mois
- De la fièvre et est mal coloré, marbré avec des extrémités froides
- De la fièvre et présente des taches violettes sur la peau qui ne s'effacent pas lorsque vous appuyez dessus avec votre doigt,
- Refuse de sourire et de jouer, avec le regard dans le vide, est somnolent, tout mou, prostré
- Est irritable, inconsolable dans vos bras, et vous ne trouvez pas la cause de ses pleurs
- Respire plus vite que d'habitude, sa respiration est sifflante, il gémit à chaque respiration, a les lèvres bleues, l'espace entre ses côtes se creuse
- Présente des secousses involontaires, a les yeux révulsés et / ou a perdu connaissance
- Vomit de façon répétée, a une diarrhée profuse (5 à 7 selles liquides), sa bouche et ses lèvres sont sèches et craquelées, a les yeux cernés et creux,
- Vomit vert (bile), rouge (sang) ou noir (sang digéré),
- Présente une brûlure étendue ou du visage, des doigts ou des orteils
- Est tombé sur la tête et a perdu connaissance, est ralenti et endormi, désorienté, a des propos incohérents, a vomi plusieurs fois après le choc
- Présente une douleur aux testicules,
- Refuse de parler et pleure ...



Urgences Médicales en Pédiatrie

de 7 heures à 21 heures

Livret d'information



Afin de faciliter votre passage, apportez :

- Le carnet de santé de l'enfant.
- Les dernières ordonnances
- Le traitement en cours.

Vous pouvez dans tous les cas donner un antalgique ou un antipyrétique (contre la fièvre) par la bouche.

Un seul accompagnateur (majeur) est accepté : parent ou personne de confiance avec autorisation de soins.



Attente : Tout est mis en place pour minimiser au maximum le temps d'attente mais attention les situations les plus graves sont prises en charge en priorité.



Les enfants, de la naissance à l'âge de 18 ans sont admis directement au Service de Pédiatrie, au 3^{ème} étage, tous les jours de 7 heures à 21 heures.

Sont **EXCLUS** de cette admission directe, la traumatologie – accidentologie, les transferts par SMUR, pompiers (sauf en cas d'accord préalable avec le pédiatre), la pédopsychiatrie (adolescent en « crise »), qui seront admis aux urgences générales.

Après son inscription administrative (munissez-vous



d'une pièce d'identité, de votre carte vitale),

votre enfant sera admis par une infirmière :

- Elle vous posera des questions sur l'état de votre enfant, ses antécédents.
- Elle prendra les constantes vitales de votre enfant : poids, température, et si nécessaire mesure de la fréquence cardiaque et de la saturation en oxygène, échelle d'évaluation de la douleur (EVA...).

- Elle déterminera avec le pédiatre les caractères de priorité de sa prise en charge.
- En fonction de ces éléments, après un examen clinique soigneux et des résultats d'éventuels examens complémentaires, le médecin ou l'interne peuvent décider :
- D'un retour à domicile de votre enfant avec les prescriptions nécessaires.
- Un appel téléphonique ou une autre consultation pourra être prévu afin de s'assurer de l'amélioration ou de la guérison de la maladie.
- D'une prise en charge dans une zone de surveillance à très courte durée (Z S T C D).
- D'une hospitalisation conventionnelle.
- D'un transfert vers un CHU du fait d'une prise en charge spécialisée (réanimation, chirurgie...).

